

A vos bacs, prêt, partez !

Nous y sommes presque. Après près d'un an de travail, la date du 9 janvier 2012 se rapproche à grand pas. La distribution des bacs a déjà commencé, ou commencera très bientôt, et nous espérons qu'elle se déroulera pour le mieux.

Les bacs sont remis par la société CORETE. Cette même société sera chargée de réaliser la maintenance sur ces bacs. En effet, à l'arrière de chaque bac, sur l'étiquette, se trouvera le numéro de téléphone de la société afin de les contacter si vous rencontrez un problème avec votre bac (roue cassée, couvercle cassé).



En plus des deux bacs, un mémo-tri avec les consignes de tri et les nouveaux jours de collecte vous sera remis.

Par ailleurs, merci de ne pas utiliser vos bacs avant le 9 janvier prochain. Jusqu'à cette date, vous bénéficiez de deux passages par semaine pour la collecte des ordures ménagères et d'un par semaine pour les recyclables. Les véhicules de collecte et le temps de travail ne sont, actuellement, pas adaptés pour utiliser, dès leur livraison, les bacs roulants.

Quelques règles de présentation :

- à sortir la veille au soir des jours de collecte,
- poignées vers la route pour faciliter la prise des bacs par les agents de collecte,
- en bordure de voie publique ouverte à la circulation,
- rentrer les bacs dans la journée, en effet ils ne doivent pas rester en permanence dehors.

Dates et lieux

des trois réunions publiques consacrées à la conteneurisation

Le 26 novembre à 10h30 au cinéma le Ventura à Saint-Géniès-Bellevue

Le 29 novembre à 19h00 à la salle polyvalente de Rouffiac-Tolosan

Le 1^{er} décembre à 19h00 à la petite salle des fêtes de Pechbonnieu.

Le **SITROM** vous invite à la présentation publique de la conteneurisation. Les raisons de ce choix, les changements et la société CORETE vous seront présentés avant de partager, tous ensemble, le verre de l'amitié.

Venez nombreux, on vous attend.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes à présent à J-77 avant le départ de la nouvelle collecte.

Ces périodes qui précèdent un nouvel événement sont toujours exaltantes, chronophages, avons-nous pensé à tout ? Je vous rassure oui, cela fait plus d'un an que les élus, les équipes techniques et administratives planchent sur cet important et délicat dossier. Des ajustements sont sans doute nécessaires et nous répondrons présents pour résoudre d'éventuels inconvénients dans les plus brefs délais.

Vous avez déjà rencontré pour la plupart d'entre vous des salariés de la société CORETE qui sont venu enquêter afin de préparer au mieux la dotation en bacs. Les premières livraisons vont commencer en novembre, pour se terminer fin décembre avant les fêtes.

Dès le 9 janvier 2012, vous disposerez de ce nouveau service tant attendu.

Pour faire un premier bilan sur la nouvelle collecte déchets verts mise en place depuis janvier 2011, nous rencontrons globalement un bon retour, continuons et n'oubliez pas de récupérer vos sacs dans vos mairies !

Un grand merci à tous les techniciens qui œuvrent chaque jour à vous apporter un service de collecte performant.

Le SITROM se modernise, réfléchit, apporte des solutions pour votre confort en respectant au mieux l'environnement.

**Thierry Savigny,
Président du SITROM**





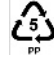


Sommaire

Le mot du président	p.1	Gaspez moins, polluez moins	p.3
Comprendre les logos de recyclage sur les emballages	p.2	Collecte des textiles	p.3
Où amener ses lampes usagées	p.3	Point verre	p.3
		Dans mon jardin	p.4
		Visite de l'usine d'incinération	p.4

Comprendre les logos de recyclage sur les emballages (PARTIE 2)

Comme promis, voici la suite et la fin du décryptage des logos que nous retrouvons sur certains emballages.

Sur les emballages en plastique un triangle, généralement accompagné d'un chiffre, permet de reconnaître le type de plastique utilisé.

-  - Le chiffre 1 : PET (bouteille d'eau)
-  - Le chiffre 2 : PEHD (bouteille de détergent ou de shampoing)
-  - Le chiffre 3 : PVC (tuyau d'eau gris, gaine électrique)
-  - Le chiffre 4 : PELD (film d'emballage)
-  - Le chiffre 5 : Polypropylène (bouchons de boisson gazeuses)
-  - Le chiffre 6 : Polystyrène (tableau de bord, isolation)
-  - Le chiffre 7 : autres plastiques



Ces deux logos indiquent qu'il s'agit de papier réalisé avec une part de matériau recyclé. L'APUR (Association des Producteurs et Utilisateurs de papier-cartons Recyclés) a mis en place ce logo, pour offrir une garantie sur le taux d'utilisation des fibres cellulosiques de récupération. Ce taux est mentionné à côté du logo dans le carré.



Il existe par ailleurs un grand nombre de logos, développé par différents industriels, qui indiquent le caractère recyclé.



Ce logo indique, comme pour le point vert (voir numéro précédent), que l'émetteur a réglé son éco-contribution. EcoFolio est l'éco-organisme chargé de faire le lien entre tous les acteurs de la filière papier. Sa mission est de faire progresser le tri et le recyclage du papier. EcoFolio collecte les contributions et soutien les collectivités locales engagées dans la collecte sélective des papiers.



REVIPAC a développé ce logo pour souligner le caractère recyclable du carton ondulé. Il ne sera recyclé que s'il est déposé dans un bac de recyclage ! De plus, REVIPAC associe au point vert un logo rappelant que tous les emballages papiers-cartons triés en collecte sélective sont recyclés.



Les industries de l'acier (en particulier dans le domaine de l'emballage) ont développé ce sigle pour sensibiliser à ce type de matériau. Le matériau est bien recyclable, mais ce sigle n'assure en rien qu'il existe un dispositif de récupération...!



France Aluminium Recyclage propose ce sigle, essentiellement pour permettre d'identifier le matériau ; là encore, il n'assure pas le fait qu'un dispositif de récupération existe, bien que le matériau soit indubitablement recyclable.



Ces sigles ont essentiellement un objectif pédagogique auprès des consommateurs: « utilisez les conteneurs des points de collecte ! ». Au début apposé uniquement sur les conteneurs de collecte, ils sont maintenant présents sur les étiquettes et emballages des produits en verre.



Point verre

Ci-dessous vous trouverez les nouvelles colonnes mises en place sur le territoire par le SITROM, mais aussi, par la Communauté de Communes des Coteaux de Bellevue pour les colonnes enterrées :

- **Castelmaurou :** nouvelles colonnes enterrées place du 8 Mai 1945 et rue des Tournesols,
- **Lapeyrouse Fossat :** nouvelle colonne chemin Rouquet,
- **Pechbonnieu :** nouvelle colonne enterrée au cimetière chemin de Labastidole, déplacement d'une colonne du cimetière au Carrefour Market,
- **Rouffiac-Tolosan :** nouvelle colonne au terrain de sport, chemin des Garrosses,
- **Saint-Géniès Bellevue :** nouvelle colonne enterrée rue des Vignes, nouvelle colonne rue Victor Hugo,
- **Saint-Loup-Cammas :** nouvelles colonnes route de Pechbonnieu et au cimetière chemin de Gotis.



Malheureusement nous retrouvons régulièrement des boîtes et bouteilles en verre dans les ordures ménagères.

Dans le camion de collecte, il arrive qu'elles explosent et projetant des éclats à l'arrière du camion où se situent les agents de collecte. Plusieurs faits nous ont été signalés.

De nombreuses colonnes pour la collecte du verre sont mises en place, merci donc de les utiliser pour la sécurité des agents de collecte.

De plus, pour le respect et le calme du voisinage, il vous est demandé de respecter certains horaires pour déposer votre verre dans les colonnes mises en place à cet effet :

**de 7 heures à 21 heures
et de 10 heures à 18 heures les week-ends
et jours fériés**

Où amener vos lampes usagées ?



Dans le numéro précédent, nous vous annoncions que le SITROM se lançait dans le tri des lampes et ampoules en vous proposant de nouveaux points de collecte.

Aujourd'hui, vous pouvez ramener vos lampes et ampoules usagées dans les mairies de Lapeyrouse-Fossat, Montberon, Pechbonnieu, Rouffiac-Tolosan, Saint-Géniès-Bellevue et Saint-Loup-Cammas.

**sauf
les ampoules
à filaments
qui peuvent
être mises
aux ordures
ménagères**

Gaspillez moins, polluez moins !

Chaque année, un million de tonnes de prospectus, publicités ou journaux gratuits sont distribués. Cela correspond en moyenne à 40 kg par foyer par an. Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est simple. Il suffit d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant ou une étiquette.

Vous pouvez télécharger l'autocollant « STOP PUB » à l'adresse suivante (en tapant stop pub dans recherche): www.developpement-durable.gouv.fr ou découpez celui ci-contre



Collecte des textiles

Des bornes de récupération de vêtements sont en place sur le territoire du syndicat :

- 2 à Castelmaurou au boulodrome
- 1 à Montberon devant l'école
- 4 à Pechbonnieu au Carrefour Market et chemin du Plateau de la Serre
- 1 à St-Loup-Cammas allée de la salle des Fêtes

Vu l'importance prise par ce type de déchet, il a été décidé de participer à sa valorisation en mettant en place des bornes sur le territoire et en proposant une collecte en porte à porte.

Début 2012, cette collecte sera mise en place sur 4 communes et sera réalisée par la société SRCE. Selon les résultats nous renouvelerons ou pas l'expérience.

Sont autorisés les articles suivants :

- tous les vêtements homme, femme, enfant, le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), chaussures/marochineries (sac en cuir, sac à dos, à main ou de voyage).

Sont exclus de cette collecte :

- tous les articles non textiles, les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées, les chutes des textiles en provenance des ateliers de confection, les chiffons usagés en provenance des entreprises.

Dans mon jardin

Depuis le mois de Mai, le SITROM met à votre disposition, gratuitement, des sacs spéciaux pour la collecte des déchets verts. Vous pouvez vous les procurer dans votre mairie. Ces sacs ont une capacité de 80 litres et une épaisseur de 110 microns, supérieure aux poches classiques. Ils sont transparents, pour voir la nature des déchets qui y sont placés (souvent présence d'ordures ménagères) et leur structure permet un vidage plus aisé pour les agents.

La dotation initiale est de 10 sacs par foyer. Ces sacs servent uniquement à la collecte des déchets verts. Toute présentation aux ordures ménagères ou aux recyclables entrainera une non collecte des déchets. Il est possible d'y inscrire son nom au marqueur afin d'éviter les vols car les sacs volés ne seront pas remplacés. Les sacs déchirés, usure normale, devront être ramenés en mairie et pourront faire l'objet d'un échange dans la limite du stock et des délais de commande.

Nous rappelons que la collecte des déchets verts est **exclusive-ment réservée aux ménages**.

Elle a lieu tous les 15 jours depuis le 1er janvier 2011. Les sacs **ouverts** ou fagots doivent être sortis exclusivement la veille au soir de la collecte. Celle-ci ne sera pas rattrapée lorsqu'elle tombe un jour férié.

Les branches devront être inférieures à **1,50 m de long et d'un diamètre maximum de 15 cm**. Elles devront être **obligatoirement mises en petits fagots liés avec de la ficelle (autre que métallique ou plastique)**. Les fagots devront être faits dans des proportions normales pour faciliter la manutention par un homme, soit un poids recommandé **maximum de 20 kg**.



Concernant les pyracanthas, il est demandé de les présenter en fagots et de ne pas utiliser les sacs.

Pensez que les agents de collecte ne soulèvent pas, sur une commune, qu'un seul sac ou fagot mais plus de 1000 par après midi, 3 fois par semaine.

Chaque foyer peut présenter au maximum 10 éléments à chaque collecte. Par exemple : 5 sacs et 5 fagots, 8 sacs et 2 fagots... **Tout autre élément ne sera pas collecté par le SITROM.**

Ne sont pas compris comme déchets verts : la terre, les pierres, les vases et pots de fleurs, les déchets de cuisine, les troncs d'arbre d'un diamètre supérieur à 15 cm.



ATTENTION,
comme tout plastique, au stockage dans des lieux trop chaud ou trop froid. Le soleil, la chaleur peuvent faire « cuire » vos sacs et les rendre inutilisables. L'hiver, le froid peut aussi les endommager.

Un composteur de jardin ? Pour quoi faire ?



Capacité de 360 litres ;
dimensions : 95 cm x 95 cm x H 88,5 cm ;
14 kg ; conditionné à plat ; facilement transportable dans une malle de voiture

Obtenir son propre terreau ! En mélangeant dans le composteur :
les déchets biodégradables de la cuisine (épluchures ou morceaux de légumes ou fruits, filtres et marc de café, restes de repas, pain...), avec une partie des déchets verts de jardin (fleurs fanées, feuillages, tontes de gazon, fanes de légumes...).



MISE A DISPOSITION DE COMPOSTEURS

- 1) S'inscrire auprès de sa mairie,
- 2) Une participation vous sera demandée au moment où vous viendrez récupérer le composteur (RDV communiqué au préalable par le SITROM. Ce RDV aura lieu dans les locaux techniques du SITROM, deux fois par an, à L'Union),



Le coût ? 15 euros (montant après déduction des aides de la commune et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME)

- 3) **A qui appartient le composteur ?** Il reste la propriété de la commune : il s'agit d'une mise à disposition à durée indéterminée mais à restituer dans le cas d'un déménagement hors des communes du SITROM (une convention de mise à disposition vous sera remise).

Pour finir, voici les prochaines dates de visite de l'Unité de Valorisation Energétique Econotre de Bessières :
Mardi 22 novembre 2011 à 14H00 • Vendredi 16 décembre 2011 à 14H00
Jeudi 19 janvier 2012 à 14H00
Ces visites sont gratuites et une inscription est obligatoire auprès de Mme Carole BALDY au 05 34 26 03 06

SITROM

Siège : 7 route de Bessières - 31 140 Montberon - © 05 34 27 13 65 e-mail : sitrom@orange.fr Directeur de la Publication : T.SAVIGNY
Photothèque : Eco-Emballages, ADEME, Recylum, SITROM - Imprimé en octobre 2011 sur papier recyclé - PAO et Impression SEAG - © 05 61 37 67 77